

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 11 octobre 2021

NOUVEAU MANDAT POUR LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE « Faire vivre la démocratie en santé »

Une séance plénière d'installation de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) s'est tenue ce 11 octobre 2021, à Dijon. Le parlement régional de la santé entame un nouveau mandat de 5 ans emmené par Emmanuel Ronot, élu président.

Elu avec plus de 60% des suffrages, Emmanuel Ronot succède à Bruno Herry à la présidence de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Bourgogne-Franche-Comté réunie le 11 octobre en séance plénière à Dijon-Congrexpo.

Originaire de Côte-d'Or, âgé de 51 ans, Emmanuel Ronot dirige l'EPNAK, dans l'Yonne, établissement médico-social accueillant des enfants, des adolescents et des adultes handicapés, et contribuant à leur insertion sociale et professionnelle.

« Inscrire la CRSA dans la société »

« Président en responsabilité, en confiance, dans la continuité », Emmanuel Ronot, qui était mandaté par l'URIOPSS*, a fait part de son vœu d'être « garant de l'exercice démocratique, respectant l'expression de tous, favorisant les éclairages extérieurs et la neutralité de la conférence ». Son engagement portera notamment sur une plus grande articulation des différentes commissions de la Conférence (voir aussi par ailleurs), sa visibilité, en particulier à travers l'organisation de débats publics pour « inscrire la CRSA dans la société », et un travail en proximité avec l'ARS.

Félicitant le nouveau président issu du monde médico-social, le directeur général de l'Agence régionale de Santé, Pierre Pribile, a salué le « beau signal d'une mandature qui montrera que le système de santé sait s'occuper de la santé dans son intégralité, et pas seulement du soin ».

Concertation

Instance de concertation, la CRSA donne des avis sur la politique de santé conduite par l'ARS et en particulier le projet régional de santé (PRS). Force de proposition auprès du directeur général de l'ARS, elle veille par ailleurs au respect des droits des usagers du système de santé.

En juin dernier, dans le cadre du Ségur de la Santé, ses missions ont été étendues par décret, en faveur d'une plus grande autonomie.

La nouvelle CRSA est notamment consultée sur les priorités de l'ARS dans sa politique de réduction des inégalités de santé, les orientations stratégiques du fonds d'intervention régional de l'Agence, la stratégie régionale d'investissement en santé.

* URIOPSS : Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux.

Contacts presse

Lauranne Cournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Chloé Tainturier
Tél : 07 64 26 32 90
Mél : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

Une assemblée plénière, 8 collèges, 5 commissions

La Conférence, qui compte un peu plus d'une centaine de membres titulaires, organise ses travaux au sein d'une **assemblée plénière**, se réunissant au moins 3 fois par an (séances publiques).

8 collèges composent la CRSA (voix délibérative) : collectivités territoriales ; usagers ; représentants des conseils territoriaux de santé (CTS) ; partenaires sociaux ; acteurs de la cohésion et de la protection sociales ; acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé ; offreurs de services de santé ; personnalités qualifiées.

A leurs côtés, participent à la CRSA avec voix consultative, le Préfet de région, le président du conseil économique et social régional (CESR), des personnes issues des services déconcentrés de l'Etat, le directeur général de l'ARS, ainsi que des représentants de l'Assurance Maladie (régime général, MSA).

Les 5 commissions

Une commission permanente exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA, qui compte par ailleurs 4 commissions spécialisées dont les présidents ont été également élus ce 11 octobre :

-la commission spécialisée prévention (CSP). Présidente : Docteure Isabelle Millot.

-la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS). Président : Yves Bard.

-la commission spécialisée dans les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (CSMS). Président : Robert Creel ; vice-président : Christophe Alligier.

-la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU). Président : Emmanuel Bodoignet.



De gauche à droite : Yves Bard, président de la commission de l'organisation des soins, Emmanuel Bodoignet, président de la commission des droits des usagers, Emmanuel Ronot, président de la CRSA, docteure Isabelle Millot, présidente de la commission prévention, Christophe Alligier et Robert Creel, respectivement vice-président et président de la commission médico-sociale.

Contacts presse

Lauranneournault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

2

Chloé Tainturier
Tél : 07 64 26 32 90
Mél : chloe.tainturier@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2, place des Savoirs
21035 Dijon Cedex